

Date de  
convocation :

16-04-2026

Date d'affichage  
de l'ordre du  
jour :

16-04-2026

NOMBRE DE  
CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 27

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### DU LUNDI 27 AVRIL 2026

2026-CMa-04-02- AFFECTATION DU RESULTAT 2025 SUR EXERCICE 2026 –  
12 BUDGET ANNEXE LOGEMENT

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six, à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Michel Déjardin, Maire.

**Étaient présents** : Michel Déjardin, Noëlle VAILLANT, Michael CHERON, Sandrine BRIOT, Nadège PREVEL, Gilles MERCIER-PUDDU, Ingrid GAUDAIRE, Jean-Charles BALTUS, David BRY, Alexandre HOUOT, Nicolas VIEZ, Audrey GUEZELLO, Alexandra LE KERVERN, Caroline LOUETTE, Virginie TRECHEREL, Jean LORINE, Catherine GENET, Nadine NINOT, Angélique LEROYER

**Absents avec pouvoir** : Marc LABROUSSE pouvoir à Michael CHERON , Brice PENICHOT pouvoir à David BRY , Philippe TRECHEREL pouvoir à Virginie TRECHEREL, Sébastien RIDEREAU pouvoir à Alexandre HOUOT, Céline TARDY pouvoir à Nadège PREVEL, Pascaline SEME pouvoir à Sandrine BRIOT, Daniel HERMAND pouvoir à Angélique LEROYER

**Absents** :

Secrétaire de Séance : Sandrine BRIOT

Soit, sur 27 membres en exercice 19 présents, 8 absents dont 8 ayant donné pouvoir. Le quorum étant atteint,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L2311-5 disposant que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos est affecté par le conseil municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Considérant qu'il convient d'affecter les résultats comptables dégagés selon les règles de l'instruction comptable M57,

Considérant que les résultats comptables obtenus en 2025 sont les suivants :

Section de fonctionnement :	24 207,13 €
Section d'investissement :	3 487,73 €

### Le conseil municipal décide à l'unanimité

Article 1 : conformément aux règles de la comptabilité publique, le résultat d'investissement est repris en investissement, en recettes, au compte R001 « Résultat d'investissement reporté » pour 3487,73€.

Article 2 : conformément aux règles de la comptabilité publique, le résultat définitif de fonctionnement de l'exercice 2025 est affecté au budget logement 2026 comme suit :

- En recettes de fonctionnement R002 - Excédent de fonctionnement reporté pour :
  - 9 694,86€
- En recettes d'investissement au compte 1068 – Dotations fonds divers, réserves pour :
  - 14 512,27€.

Date de transmission de la délibération au contrôle de légalité
.....
Date de publication
.....
Acte rendu exécutoire le
.....
Pour le Maire et par délégation,
Laëtitia LHERMITTE
Directrice générale des services

Le Maire,

  


Michel Déjardin

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.